



**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**2024**

**Conseil Municipal du 18 mars 2024**

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Conformément aux dispositions des articles L2312-1 ; L2313-1, D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit, être produit et débattu, au cours d'une séance du conseil municipal, dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat participe à l'information des élus et de la population et répond aux obligations de transparence renforcées par la Loi NOTRe du 7 août 2015 et ses décrets d'application. Conformément à l'article L 2313 Code Général des Collectivités Territoriales ce rapport sera mis à la disposition du public, en mairie dans les 15 jours suivant la tenue du débat et en ligne sur le site internet de la commune dans le mois suivant sa présentation. Il sera également transmis à la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le présent rapport d'orientation budgétaire s'articule en trois parties :

- La première partie retrace la vue d'ensemble de l'exercice 2023 au niveau de la gestion communale.
- La deuxième partie les perspectives des finances publiques pour 2024 au regard du contexte international, national.
- La troisième partie expose les orientations du budget 2024 (budget principal et budgets annexes).

## **I - VUE D'ENSEMBLE DE L'EXERCICE 2023 AU NIVEAU DE LA GESTION COMMUNALE**

Les grandes lignes de l'exécution budgétaire 2023 :

En section de fonctionnement :

**Les Dépenses réelles mandatées s'élèvent à 11,46 millions d'euros, auxquelles il faut ajouter les dépenses d'ordre qui s'élèvent à 2,46 millions d'euros.**

**Les principales dépenses se répartissent de la façon suivante :**

- Les charges d'administration générale s'élèvent à 2 223 142 €. Elles étaient en 2022 de 2 232 651 € et de 1 735 288 € en 2021.
- Les dépenses de personnel s'élèvent à 6,65 millions d'euros contre 6,45 millions d'euros en 2022 et 5,96 en 2021.
- Les dépenses globales de fonctionnement pour 2023 s'élèvent à 11 462 386,94 € contre 10 923 379 € en 2022 et 9 933 946 € en 2021 soit une hausse de 9,75 %.

- Les atténuations de produits (reversement FPIC, attribution de compensation négative, reversement forfait post stationnement...) s'élèvent à 528 732,41 €.
- Les autres charges de gestion courante, dont la subvention au CCAS (578 750,00 €), s'élèvent à 1,74 millions d'euros alors qu'elles étaient en 2022 de 1,34 millions d'euros et 1,42 millions d'euros en 2021. Le montant des subventions aux associations s'établit à 191 877€
- Les intérêts de la dette se sont élevés à 193 526,68 €.
- Les charges exceptionnelles atteignent 120 929,76 €.

**Les Recettes réelles titrées s'élèvent à 13,97 millions d'euros.**

**Les principales recettes se répartissent de la façon suivante :**

- Les impôts et taxes s'élèvent à 11,93 millions d'euros en 2023 contre 12,65 millions d'euros en 2022 et 11,01 millions en 2021 :  
La fiscalité directe, avec la prise en compte de la surtaxe sur les résidences secondaires, augmente nettement avec 8 866 192 € contre 8 381 871 € en 2022.
- Les droits de mutation enregistrent une baisse en 2023 pour atteindre 2 339 305 € contre 3 648 020 € en 2022.
- Les dotations et participations s'élèvent à 348 373,91€ contre 1 070 857,50€ en 2022. La dotation globale de fonctionnement enregistre une petite hausse de 2 629 € la portant en 2023 à 216 828 €.
- Les recettes de produits de services s'élèvent à 1 153 071,46€ contre 1 181 338,04 € en 2022.
- Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 413 396,92 € contre 1 128 906,63 € en 2022.

En section d'investissement :

**Les dépenses réelles mandatées s'élèvent à 4,31 millions d'euros contre 6,71 millions d'euros en 2022, auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser qui s'élèvent à 1 236 257,18 €.**

**Les principales dépenses se répartissent de la façon suivante :**

- Les dépenses d'équipement s'établissent à 3 446 531,51 € en 2023 contre 5 731 683,18 € en 2022, (auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser 1 236 257,18 €).
- Les immobilisations corporelles s'élèvent à 369 003,30 € contre 352 940,46 € en 2022.

- Les travaux en cours d'un montant de 2 923 349,53 € contre 5 121 272,17 € en 2022 ont permis de poursuivre la restauration des biens communaux (en particulier la Citadelle).
- Le remboursement du capital de la dette représente 866 417,65 € contre 855 145,84 € en 2022.
- Le capital restant dû des emprunts au 31/12/2023 est de 5 413 777,04 € contre 6 280 194,69 € en 2022.

**Le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 est de + 3 105 218,42 € contre +7 616 275,08 € en 2022.**

L'épargne brute de la commune soit 2 512 348,08 € permet de financer le remboursement du capital des emprunts pour 2024 : 882 733,48 € et de dégager un autofinancement de 1 629 614,60 € affecté aux dépenses d'investissement.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette	8 960 109,04	7 838 640,97	6 982 340,27	6 135 236,51	6 280 194,69	5 413 777,04
Encours par habitant	1 699	1 525	1 369	1 227	1 231	1 068
Epargne brute	1 440 575,81	1 886 208,47	2 783 862,09	2 626 842,28	5 405 551,18	2 512 348,08
Capacité de Désendettement	6,2 ans	4,2 ans	2,5 ans	2,3 ans	1,16 an	2,15 ans
Moyenne nationale moins de 10 000 Habitants	4 ans	4,4 ans	5,0 ans	4,9 ans	4,9 ans	4,5 ans

Le stock de la dette étant de 5 413 777,04 € au 31/12/2023 et l'épargne brute 2023 de 2 512 348,08 €, notre capacité de désendettement (en nombre d'années) est de 2.15 ans.

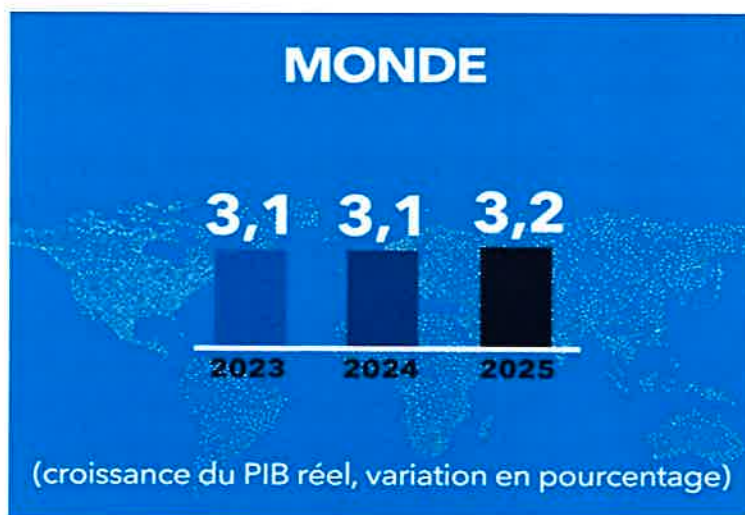
**Les recettes réelles d'investissement s'élèvent pour 2023 à 5 788 465,61€ auxquelles s'ajoutent 1 079 274,08 € de restes à réaliser au 31/12/2023.**

## II - LES PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2024

- **L'économie mondiale devrait enregistrer un recul de l'inflation et une stabilisation de la croissance**

Les perspectives économiques laissent apparaître un recul de l'inflation et une stabilisation de la croissance.

La croissance mondiale devrait se maintenir en 2024 à son niveau de 2023 soit 3,1% pour atteindre 3,2% en 2025.



L'inflation ralentit plus vite que prévu et cette inflexion s'explique par la disparition des chocs sur le prix de l'énergie et leur répercussion sur l'inflation hors alimentation et énergie.

D'autre part, pour freiner l'inflation les banques centrales ont relevé leurs taux directeurs ce qui a pour effet d'affaiblir l'investissement des entreprises et l'investissement immobilier.

- **La zone Euro devrait enregistrer une progression de son taux de croissance**

Dans la zone Euro, la croissance devrait passer d'un taux faible de 0,5% en raison de l'exposition élevée à la guerre en Ukraine en 2023 pour remonter à 0,9% en 2024 puis 1,7% en 2025.



L'atténuation des chocs sur le prix de l'énergie ainsi que le ralentissement de l'inflation devraient créer une plus forte consommation des ménages.

- **France : le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre, les perspectives d'emploi restent favorables mais la croissance économique reste fragile :**

Le recul de l'inflation se confirme. En effet, l'inflation s'est établie à +3,1% sur un an en janvier 2024 après +3,7% en décembre.

Les prix des produits alimentaires ont nettement ralenti et ce mouvement devrait se poursuivre jusqu'en juin 2024.

Ainsi, le redémarrage de la consommation soutiendrait l'activité qui reprendrait un peu d'élan au premier semestre 2024 (+0,2% par trimestre).

Cependant, la croissance française est peu dynamique en raison de la hausse des taux d'intérêts qui freinent l'investissement.

Le contexte des tensions au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. La hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.

La hausse de l'emploi a été modérée en 2022 avec la création de 443 000 emplois, l'année 2023 a marqué un fléchissement dû à la baisse de régime de l'activité économique et à l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. Pour 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient contribuer à un ralentissement de l'emploi.

La prévision de croissance 2024 de l'économie française est annoncée à hauteur de 0,9% par la Banque de France.

L'économie française sera impactée par la contrainte extérieure. En effet, à la situation en Ukraine s'ajoute l'instabilité politique avec un calendrier électoral fourni à travers le monde (Etats-Unis, Russie, Inde). Au cours de l'année 2024, 42% de la population mondiale va voter pour des élections nationales.

De plus, la croissance économique sera menacée par quatre éléments principaux :

- Une dégradation des taux de marges des sociétés,
- La remontée du taux de chômage avec l'évolution de la population active,
- La menace sectorielle avec le coup d'arrêt de l'immobilier-construction et le secteur automobile. Ces deux secteurs entraînent avec eux d'autres pans de l'activité économique du pays,
- Le décrochage des marchés financiers.

- **Des transferts financiers de l'État aux collectivités en augmentation dans la LFI 2024**

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités sont répartis en trois ensembles : les concours financiers de l'Etat aux collectivités, les transferts de l'Etat hors fiscalité transférée, la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ces transferts progressent en 2024 et représentent 105,2 Md€ soit + 1,3% par rapport à la loi de finances initiale 2023.

Au sein des concours financiers, les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat (PSR) en faveur des collectivités représente 83% des concours financiers de l'Etat.

- Les PSR s'élèvent à 45 Milliards d'euros (Pour mémoire les PSR 2023 s'élevaient à 45,5 Milliard d'euros) en légère baisse en raison de la non-reconduction de mesures exceptionnelles comme le soutien exceptionnel aux communes face à la croissance des prix de l'énergie et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.

Les PSR sont constitués principalement par la Dotation Globale de Fonctionnement (27,2Md€) et le F.C.T.V.A. (7,1 Md€ pour 2024).

La Dotation globale de fonctionnement et le FCTVA progressent respectivement de 1,2% et 6 %.

#### **- Des dotations de soutien à l'investissement local en stagnation pour 2024**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards € pour 2024.

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €.
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €



### **III - LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2024**

La commune souhaite poursuivre une politique budgétaire volontariste qui s'articule autour des axes suivants :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- La poursuite des grands travaux : Restauration de la Citadelle, rénovation des tennis de la Barmassa, Aménagement jardin Saint-Michel,
- Acquisitions foncières : locaux commerciaux secteur de L'Octroi,
- Entretien des bâtiments communaux avec des travaux d'économie d'énergie, mise en accessibilité des bâtiments publics et rénovation du parc privé de la ville, travaux de réhabilitation du Sacré Cœur,
- Le financement des projets d'investissement par l'autofinancement.
- La stabilité des taux d'impositions directs locaux.
- La maîtrise de la dette à un niveau raisonnable.
- Les actions en faveur du cadre de vie, plantations – aménagements paysagers-jardin d'enfants et secteur forestier St Michel, jardin pédagogique Narvik,
- Maintien des tarifs à destination des usagers pour la cantine scolaire,
- Stabilité des subventions allouées aux associations,
- Entretien et rénovation du patrimoine culturel : travaux musées Volti et Goetz Boumeester,
- La mobilisation des subventions : Etat, Région, Département.

#### **Les Prévisions budgétaires 2024 :**

##### **A- La section de fonctionnement s'équilibre à 16,09 millions d'euros**

###### **1) Les recettes réelles de fonctionnement :**

Leur montant serait de l'ordre de 13,12 millions d'euros.

Pour les produits en provenance des loyers sont estimés à 400 000 €, les produits de la taxe sur l'électricité à 210 000 €, la taxe additionnelle aux droits de mutation devrait rapporter 1 800 000 €.

###### **S'agissant de la fiscalité :**



La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base pour le calcul de la Taxe foncière atteint +3,9% en 2024.

Le maintien des taux des impôts directs locaux (Taxes Foncières Bâti et Non Bâtie) en 2024 assurera un produit fiscal direct attendu de l'ordre de 8 900 000 €.

### **Dotations et participations**

Les dotations et participations quant à elles devraient s'élever à 302 500,00 €

La dotation globale de fonctionnement de l'Etat devrait être de 200 000 €.

Il conviendra d'ajouter aux recettes réelles l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 de l'ordre de 2 948 236,22 €.

### **2) Les dépenses réelles de fonctionnement** : de l'ordre de 12,28 millions d'euros

Il y aura, notamment, lieu d'inscrire :

- L'ensemble des charges à caractère général (contrats de maintenance, de location, eau, électricité, carburant, assurances...) pour 2,63 millions d'€.
- Les charges de personnel, soit une enveloppe de 7,1 millions d'€
- L'attribution de compensation annuelle versée à la Métropole pour 303 483 €.
- La subvention au CCAS pour 860 000 €.
- Les subventions aux associations et autres pour 223 450 €.
- Les intérêts de la dette 173 000 €.
- Les charges exceptionnelles pour 14 000 €.
- La provision pour risques pour 65 000 €.

Il conviendra d'ajouter aux dépenses réelles les opérations d'ordre qui s'élèvent à 600 000 € pour les amortissements et le virement à la section d'investissement de 3 215 748,26 €.

## **B- La section d'investissement**

### **1) Les recettes d'investissement** : 6,85 millions d'euros.

Les recettes sont réparties de la manière suivante :

- Les recettes réelles s'élèveraient à 2,72 millions d'euros.
- 600 000 euros au titre des opérations d'ordre (les amortissements et opérations patrimoniales) et 3,22 m€ au titre du virement de la section de fonctionnement.

### **2) Les dépenses d'investissement** : 7,25 millions d'euros.

Les dépenses d'équipement prévues s'élèvent à 5,91 millions d'euros, et sont pour les plus significatives réparties de la manière suivante :

#### Frais d'études :

Ils représentent 532 000 € et concernent notamment les opérations suivantes :

- Etude du regroupement des écoles
- Etudes développement durable
- Plan communal de débroussaillage

#### Immobilisations corporelles :

Elles représentent 1 626 570 € et concernent notamment les opérations suivantes :

- Acquisitions foncières : 1,3 m€
- Opération de restauration des œuvres des musées
- Aménagement jardin pédagogique Narvik
- Achat matériel technique (souffleurs / outillage ...).
- Matériel informatique 37 000 €.
- Achat de mobilier pour les écoles.
- Achats de véhicules services techniques 45 000 €.

#### Immobilisations en cours :

Elles représentent 2,24 millions d'€ et concernent notamment les opérations suivantes :

- Citadelle poursuite des travaux 1m€.
- Cours de tennis Barmassa : 500 000€
- Local 4 rue de May : 100 000€
- Jardin Saint Michel : 100 000€
- Rénovation abri bus Octroi : 65 000€
- Procédure péril IMMEUBLE 15 rue de May : 20 000€
- Travaux d'amélioration des chaufferies 50 000 €.
- Rénovation façade du Sacré Cœur et mise aux normes incendie : 180 000 €
- Aménagement accessibilité handicapé : 200 000€.

L'équilibre de la section d'investissement sera assuré par le recours à l'emprunt 1 m€ environ.

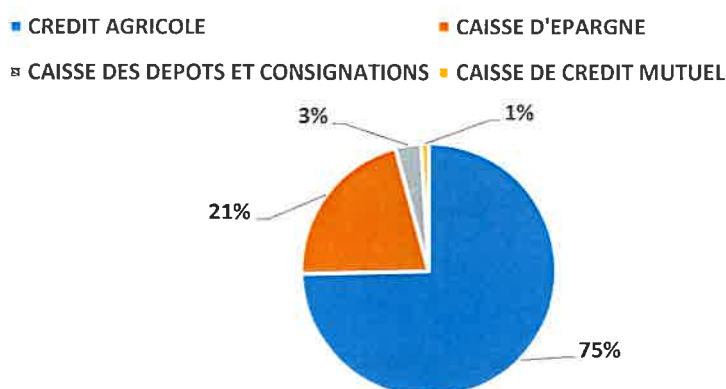
L'annuité de la dette 2024 s'élève à 1 055 569,36 € (882 733,48 € de capital et 172 835,88 € d'intérêts), contre 1,07 million d'euros en 2023. L'ensemble des prêts sont à taux fixe.

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'élève à 5,41 millions d'euros.

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours au 1er janvier	8 960 109,04	7 838 640,97	6 982 340,27	6 137 340,63	6 280 194,69	5 413 777,04
Annuité	1 218 965,64	1 131 946,95	1 099 067,43	1 066 187,91	1 070 871,02	1 055 569,36
ICNE	75 141,24	65 780,09	55 997,59	50 515,33	35 349,89	28 645,04
Nombre d'habitants	5 273	5 139	5 099	5 099	5 099	5 037
Dettes/habitant	1 699	1 528	1 369	1 203	1 231	1 075

Répartition de l'encours par prêteur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

### REPARTITION DE L'ENCOURS PAR PRÊTEUR AU 1er Janvier 2024



Prêteur	Montant
CREDIT AGRICOLE PACA	4 042 441,50
CAISSE D'EPARGNE	1 141 907,43
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	177 365,74
CAISSE DE CREDIT MUTUEL	52 062,93
<b>TOTAL</b>	<b>5 413 777,60</b>

Il convient également d'ajouter aux dépenses réelles d'investissement, les opérations d'ordre qui s'élèvent à 20 000 €

Le budget primitif 2024 intégrera les restes à réaliser 2023 (1 256 257,18 € en dépenses et 1 079 274,98 € en recettes et les résultats de l'exercice précédent suite au vote du compte administratif 2023.

## Prévisions pour le budget annexe des parkings SPIC à seule autonomie financière

Il reprend en dépenses et recettes la gestion des parkings barriérés (Marinières, Wilson, Barmassa).

Le budget prévisionnel du budget annexe des parkings pour l'exercice 2024 devrait s'équilibrer à hauteur de 3,7 millions d'€ comme suit :

- En section de fonctionnement	<b>2 100 000,00 €</b>
- En section d'investissement	<b>1 600 000,00 €</b>

### La section de fonctionnement intègre notamment :

- l'ensemble des charges à caractère général et contrats de surveillance des différents parkings pour 333 100 € dont 60 000€ au titre de la location des sanitaires de la plage des Marinières.
- la dotation aux amortissements pour 140 000 €.
- le virement à la section d'investissement de l'ordre de 1 262 889,28 €.
- les charges de gestion courante et les charges exceptionnelles pour 30 000 €.
- Les recettes concernent les redevances des parkings pour la somme de 610 000 € et l'excédent reporté de 1 500 989,28 € après le vote du compte administratif 2023 du budget annexe.

### La section d'investissement regroupe :

- les frais d'études pour 200 000 € (plan d'aménagement d'ensemble Promenade et parking des Marinières).
- les immobilisations corporelles (mobilier, Ecrans d'information, pose de plots pour parking des Marinières, éclairage public passage en LED du parking Wilson) pour 290 310€
- les immobilisations en cours pour 816 861,36 € (travaux d'entretien des parking, Plantation d'arbres, création d'un transformateur électrique en fonds de parking, remplacement des plastrons des bornes, remplacement des barrières,).

## Prévisions pour le budget annexe des mouillages SPIC à seule autonomie financière

Le budget 2024 du Service public industriel et commercial des Mouillages de Villefranche-sur-Mer est établi en reprenant le résultat de l'exercice 2024.

Le budget prévisionnel du budget annexe des mouillages pour l'exercice 2024 devrait s'équilibrer à hauteur de 704 000€ comme suit :

- En section de fonctionnement	<b>304 000,00 €</b>
- En section d'investissement	<b>400 000,00 €</b>

### La section de fonctionnement :

Elle intègre l'ensemble des charges régulières :

Charges à caractère général : achat de fournitures, consommation de carburant, frais de télécommunications, services bancaires, frais d'entretien... : **28 550,00 €**

Charges de personnel : **83 000,00 €**

Autres charges de gestion courante : le budget Mouillage verse chaque année une redevance à l'Etat en échange de l'occupation du plan d'eau : **60 000,00 €**

Opérations d'ordre – Amortissements : **115 000,00 €**

Résultat de fonctionnement reporté : **17 031,42 €**

Et les recettes d'exploitation suivantes :

Elles sont principalement issues des recettes prévisionnelles liées à l'exploitation de la zone de mouillages et de la subvention de la commune.

Port et frais accessoires facturés : représente les recettes attendues en 2024 de location des places sur la zone de mouillage soit **157 917,42 €**

Subvention exceptionnelle de la commune prévue pour un montant similaire à l'exercice 2023 : **120 000,00 €**

Opérations d'ordre : **25 664,00 €**

**La section d'investissement :**

Elle intègre l'ensemble des opérations suivantes :

Les dépenses d'investissement :

Etudes, acquisitions et travaux : Cartographie des biocénoses marines (30ha), étude de l'herbier de posidonie, matériel informatique

Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées : Remboursement de la dotation initiale versée par la commune lors de la création du budget annexe : **5 000,00 €**

Opérations d'ordre : **25 664,00 €**

Les recettes d'investissement:

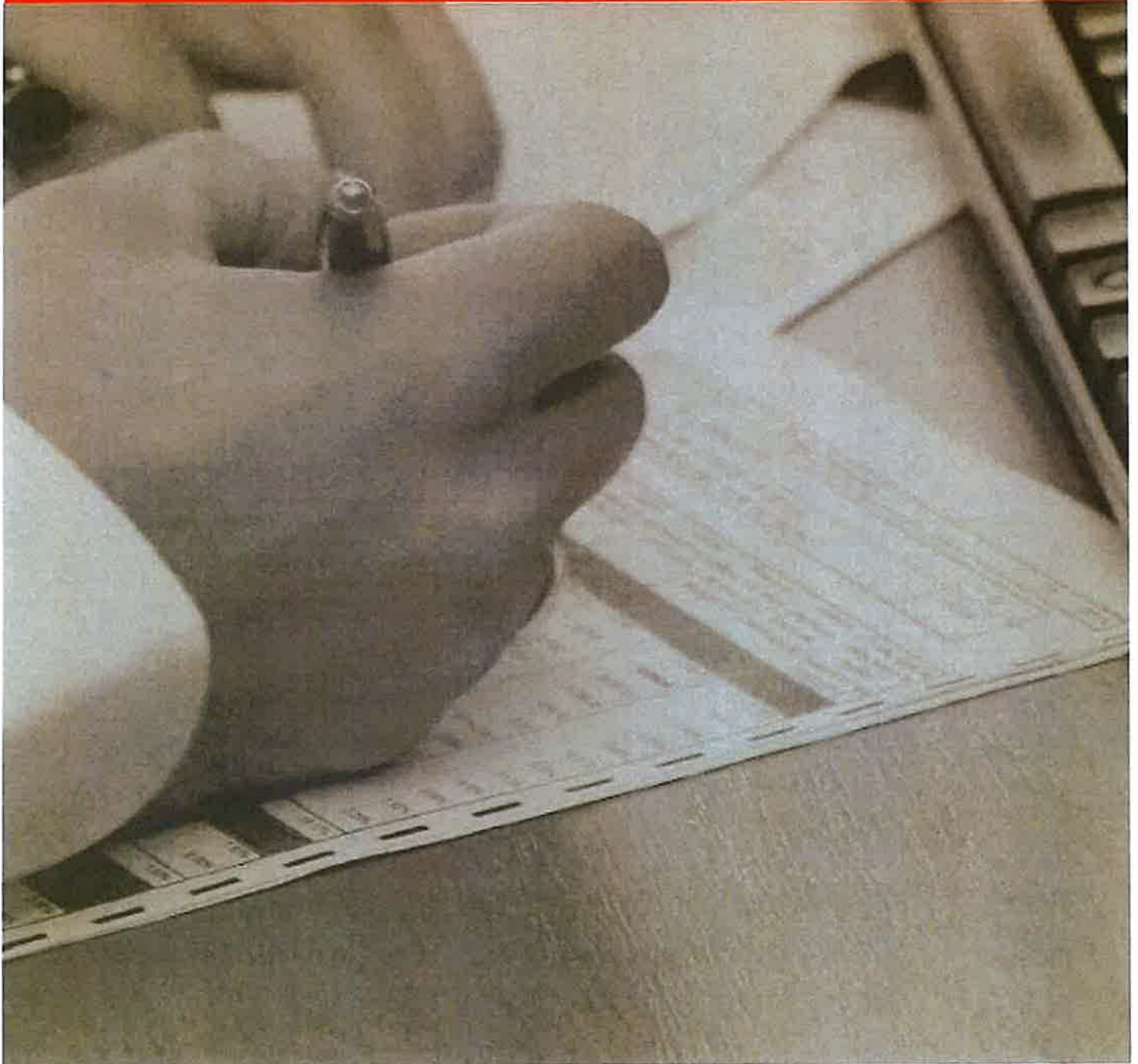
Opérations d'ordre - Amortissements : **115 000,00 €**

Solde d'exécution d'investissement reporté : **285 613,90 €**



## TABLEAU DE BORD AU 01/01/2024

Dette directe de Villefranche sur Mer



Ce document est préparé par l'équipe Consultants de Seldon Finance. Il contient des informations, analyses et prévisions propres à SELDON Finance, établies à l'intention exclusive de ses destinataires : à ce titre toute divulgation, utilisation, diffusion ou reproduction (totale ou partielle) du document ou des informations qu'elle contient doit être préalablement autorisée par SELDON Finance. Les informations contenues, puisées aux meilleures sources, et les opinions exprimées qui en découlent, ne sauraient engager la responsabilité de leurs auteurs ou de Seldon Finance. Elles sont transmises à titre d'assistance et ne sauraient en aucune manière engager la responsabilité de Seldon Finance.





# Bilan Annuel

## Caractéristiques de la dette au 01/01/2024

Encours **5 413 777,04**  
Taux actuariel \* **3,39%**

Nombre d'emprunts \* **8**  
Taux moyen de l'exercice **3,31%**

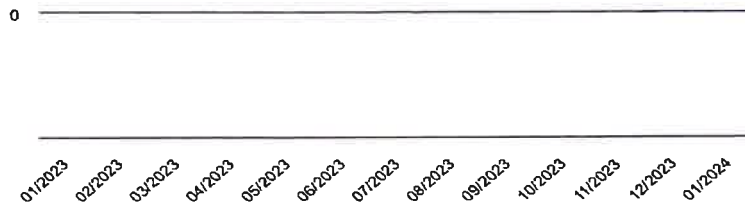
\* tirages futurs compris

## Charges financières en 2024

Annuité **1 055 569,36**  
Remboursement anticipé avec flux **0,00**  
Intérêts emprunts **172 835,88**

Amortissement **882 733,48**  
Remboursement anticipé sans flux **0,00**  
ICNE **28 645,04**

## Versements mensuels récents

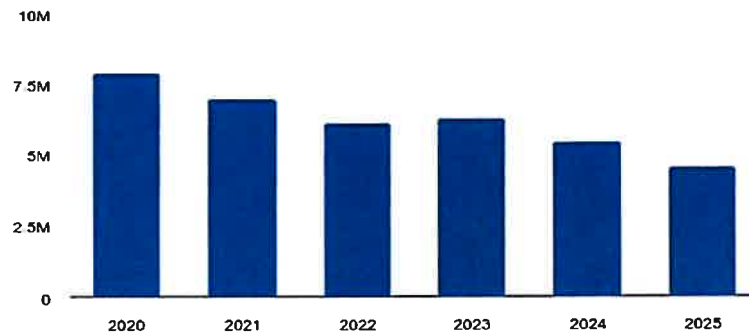


## Financements Disponibles au 01/01/2024

Enveloppes de Financement **0,00**  
Remboursements temporaires **0,00**

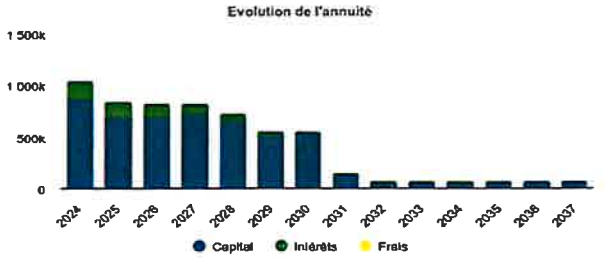
Lignes et Billets de trésorerie **0,00**  
Emprunts long terme non mobilisés **0,00**

## Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice





# Extinction



Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2024	5 413 777,04	1 055 569,36	172 835,88	3,31%	3,39%	882 733,48	1 055 569,36
2025	4 531 043,58	855 167,93	140 196,16	3,61%	3,33%	715 971,77	855 167,93
2026	3 815 071,79	836 314,56	115 455,76	3,59%	3,30%	720 858,80	836 314,56
2027	3 094 212,99	835 245,01	90 082,12	3,56%	3,24%	746 162,89	835 245,01
2028	2 348 050,10	748 071,04	64 515,24	3,49%	3,15%	683 555,80	748 071,04
2029	1 664 484,30	571 729,72	44 580,80	3,43%	3,03%	527 149,12	571 729,72
2030	1 137 345,18	571 730,12	27 209,67	3,23%	2,90%	544 520,45	571 730,12
2031	592 824,73	162 965,65	15 012,63	2,50%	2,53%	147 953,02	162 965,65
2032	444 871,71	80 766,46	11 121,79	2,50%	2,50%	69 644,67	80 766,46
2033	375 227,04	80 766,46	9 380,68	2,50%	2,50%	71 385,78	80 766,46
2034	303 841,26	80 766,46	7 596,03	2,50%	2,50%	73 170,43	80 766,46
2035	250 670,83	80 766,46	5 766,77	2,50%	2,50%	74 969,69	80 766,46
2036	155 671,14	80 766,46	3 891,78	2,50%	2,50%	76 874,68	80 766,46
2037	78 796,46	80 766,37	1 969,91	2,50%	2,50%	78 796,46	80 766,37



## Durée de vie

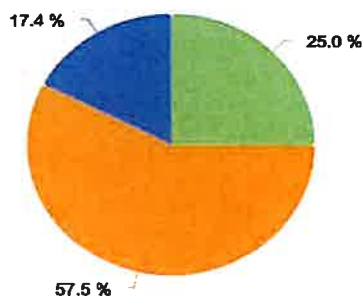
### Indicateurs

Encours **5 413 777,04**  
 Durée de vie moyenne \* **3 ans, 11 mois**  
 Durée résiduelle Moyenne \* **7 ans, 4 mois**

Duration \* **3 ans, 8 mois**  
 Durée résiduelle \* **13 ans, 9 mois**

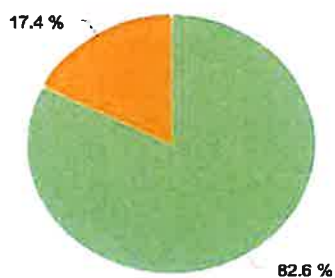
*\* tirages futurs compris*

### Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	1 354 923,46
5 - 10 ans	3 114 820,04
10 - 20 ans	944 233,54
<b>TOTAL</b>	<b>5 413 777,04</b>

### Répartition par durée de vie moyenne



Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	4 469 543,50
5 - 10 ans	944 233,54
<b>TOTAL</b>	<b>5 413 777,04</b>

